

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 6 août 2012 à 19.30 heures au 189 chemin de Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, et Messieurs Réal Lajeunesse Serge Lafontaine, Claude Desjardins Ward O'Connor et Yvon Rivet

Autres présences ; André Joly, Réjean Côté, Roger Paradis, Marc Emond Pierre Gauthier, Berthy Charrette, Gilles Patry, France Danis

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2012-08-131

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-132

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 juillet 2012 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-133

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame la conseillère Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 12964 au # 13005 pour un montant de 39 075.56\$

Comptes fournisseurs à payer; chèques # 13006 au # 13061 pour un montant de 58 684.38 \$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale/secrétaire, trésorière

Adoptée à l'unanimité

2012-08-134

AUTORISATION AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu possède plusieurs terrains dans les municipalités de Montcerf-Lytton et de Grand-Remous;

CONSIDÉRANT QUE la CFP a procédé à la coupe de bois cet été et que celle-ci doit les faire transporter au moulin;

CONSIDÉRANT QUE le centre de formation professionnelle de Mont-Laurier demande notre autorisation pour transporter environ deux cent soixante-dix-huit de voyages de bois sur le chemin du rang trois Nord dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le transport lourd endommage nos chemins et qu'une partie du chemin du rang trois Nord vient d'être refait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu que le conseil accepte que la CFP de Mont-Laurier transporte du bois aux charges autorisées et que celle-ci s'engage par une entente écrite de remettre le chemin dans l'état auquel il était avant le transport.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-135

FORMATION POUR INSPECTRICE

Proposé par le conseiller Réal Lajeunesse, et il est résolu d'autoriser l'inspectrice à assister à la formation intitulée; « La boîte à outils juridiques d'une inspection municipale » qui aura lieu à Mont-Laurier le 26 septembre 2012.

Ainsi que la formation intitulée; « Atelier de perfectionnement sur le règlement Q-2, R.22; la lecture des plans et les demandes de permis » qui aura lieu à Val-d'Or le 2 octobre 2012.

Les coûts pour ces formations sont de 340.00 \$ chacune plus taxes.

Il est entendu que les dépenses relatives à cette formation lui seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-136

COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ:

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à assister au colloque de la zone Outaouais qui aura lieu à Aylmer les 13 et 14 septembre 2012.

Le coût pour l'inscription est de 210.00 \$

Il est entendu que les dépenses relatives à ce colloque lui seront remboursées.

2012-08-137

ATELIER À LA BIBLIOTHÈQUE/ JOURNÉE DE LA CULTURE

Proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu d'autoriser la conseillère Christianne Cloutier conjointement avec la bibliothécaire à organiser une activité à la bibliothèque et d'utiliser les tuiles du plafond suspendu pour une activité de bricolage dans le cadre de la journée de la culture.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-138

APPUI A LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

ATTENDU QUE le tabagisme demeure la plus importante cause de décès évitables au Québec;

ATTENDU QUE la grande majorité des jeunes fumeurs au Québec préfèrent les marques de cigarettes des grands fabricants légaux aux cigarettes de contrebande.

ATTENDU QUE l'industrie parvient toujours à recruter 30 000 jeunes Québécois dans le piège mortel de la nicotine, à l'aide de stratégies de marketing comme l'aromatisation ou des cigarettes ultraminces d'allure féminine.

ATTENDU QUE le taux de tabagisme au Québec stagne depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la contrebande a connu une baisse radicale au Québec au cours des dernières années, se situant aujourd'hui à 17 % selon le ministre des Finances.

ATTENDU QUE la taxation élevée constitue l'une des mesures les plus efficaces pour diminuer le tabagisme selon l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale.

ATTENDU QUE parmi les provinces canadiennes, c'est au Québec que les taxes sur le tabac sont les moins élevées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu que le conseil demande au gouvernement du Québec de prioriser la lutte contre le tabagisme en limitant davantage le marketing de l'industrie qui rend les produits du tabac attrayants aux jeunes et en envisageant une hausse éventuelle des taxes sur le tabac dans la mesure où la tendance générale du taux de contrebande demeure à la baisse.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-139

SOUSSION POUR ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour l'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 via le journal local ainsi que le système électronique SEAO;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée régulière du 3 juillet, dans la résolution # 2012-07-126, le conseil a reporté la décision à une séance ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE la direction a discuté avec Monsieur Gauthier et celle-ci n'a pas réussi à s'entendre avec Monsieur Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et résolu que le conseil rejette la soumission de Transport Gauthier & Filles au montant de 717,402.47 \$.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-140

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pas accordé de contrat pour le déneigement pour les saisons 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a décidé d'acheter des équipements de déneigement par crédit-bail soit; deux camions avec l'équipement nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander des soumissions via le système électronique SEAO ainsi que dans le journal local.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-141

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION
POUR SABLE ET DU SEL DE DEGLACAGE

Proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu de demander des soumissions par invitation pour 4500 tonnes de sable pour l'entretien des chemins d'hiver ainsi que des soumissions par invitation pour 100 tonnes de sel de déglacage.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-142

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU
FORESTIER VOLET 11, DE L'OUTAOUAIS 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire présenter un projet dans le cadre de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet 11 de l'Outaouais 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aménager un sentier forestier partant du parc des chutes du ruisseau Quinn se rendant au chemin # 5 du barrage Mercier sur une distance de 10 kilomètres et l'ajout d'un petit belvédère (15 pieds X 12 pieds) avec un escalier à proximité des installations déjà présentes aux chutes du ruisseau Quinn permettant d'offrir une nouvelle vue sur le site existant ainsi que la construction d'un petit belvédère de (10 pieds par 10 pieds) avec une rampe de sécurité pour donner un point de vue sur la Digue Lacroix;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aurait un impact touristique et local très positif pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est estimé à 64,889 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit investir la somme de 5,000 \$ pour l'achat de matériaux et fournir deux à trois employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de demander une aide financière par le Volet 11 du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-143

ENGAGEMENT MUNICIPAL
ENTRETIEN DE SENTIER PÉDESTRE DANS LE CADRE D'UN
PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU
FORESTIER VOLET 11, DE L'OUTAOUAIS 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité va demander une aide financière par le Volet 11 du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier afin d'aménager un sentier forestier partant du parc des chutes du ruisseau Quinn se rendant au chemin # 5 du barrage Mercier sur une distance de 10 kilomètres et l'ajout d'un petit belvédère avec un escalier à proximité des installations déjà présentes aux chutes du ruisseau Quinn ainsi que la construction d'un petit belvédère avec une rampe de sécurité pour donner un point de vue sur la Digue à Lacroix;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et résolu que si l'aide financière est accordée, la municipalité s'engage à budgéter la somme de 2,000 \$ par année pour une période de cinq ans pour l'entretien de ce sentier;

Adoptée à l'unanimité

2012-08-144

VENTE DE TERRAINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le lot 3 320 073 sur le chemin Lirette pour une superficie totale de 62.10 hectares;

CONSIDÉRANT QUE sur ce lot, il y a un ancien dépôt en tranchée, mais le restant est boisé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède également une partie de lot (3 318 821-1) sur le chemin du Bras Coupé d'une superficie de 11433.34 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne voit pas l'intérêt de garder ces terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de demander des offres publiques pour ces terrains;

Il est entendu que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues et que les acheteurs s'engagent à prendre les terrains dans leur état actuel sans aucune responsabilité de la part de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-145

AIDE FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION DE COUCHES
RÉUTILISABLES

CONSIDÉRANT QUE le programme de subvention de couches lavables du gouvernement du Québec a pour objectif de réduire l'enfouissement et diminuer l'impact;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est une économie pour la municipalité au niveau des déchets;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet d'appuyer les familles à l'effort environnemental;

CONSIDÉRANT QUE c'est une économie d'un minimum par année 1500.00 \$ pour les parents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre en place un programme de subvention pour les couches lavables;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu unanimement

QUE la Municipalité de Montcerf-Lytton offre une aide financière maximale de CENT DOLLARS (100 \$) aux parents qui habitent la municipalité et qui décident d'utiliser des couches réutilisables, le tout sur présentation de factures détaillées et payées;

QUE la directrice générale est autorisée à émettre un chèque correspondant au montant de la facture déposée, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de CENT DOLLARS (100 \$) par famille.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-146

CONGRÈS DES ÉLUS

Proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et résolu de faire l'inscription du conseiller Ward O'Connor au congrès des élus municipaux qui aura lieu les 27, 28 et 29 septembre 2012 à Québec.

Le coût de l'inscription est de 600.00 \$ plus taxes pour un montant total de 689.85 \$.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-147

APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ/Johanne Piché et Pierre Bénard

CONSIDÉRANT QUE statistiques-Québec a révisé à la baisse ses prévisions démographiques pour le territoire de la MRCVG alors que l'exode des jeunes prend de l'ampleur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à maintenir en opération la seule ferme dynamique dans ce secteur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire témoigner de son soutien à l'agriculture notamment en favorisant la relève;

CONSIDÉRANT QU'en pouvant demeurer à proximité de leur ferme actuelle, les demandeurs pourront apporter une aide précieuse pour la réussite du projet de relève de la ferme familiale;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur possède onze lots sur le territoire de la municipalité (408.40 hectares);

CONSIDÉRANT QUE L'homogénéité du secteur ne sera pas affectée, puisqu'ils existent déjà des usages variés du territoire (entreprise de transport de bois et présence de plusieurs résidences).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu que la municipalité de Montcerf-Lytton appui le projet présenté par Madame Johanne Piché et Monsieur Pierre Bénard visant à obtenir l'autorisation d'utiliser une superficie d'un demi-hectare à des fins autres qu'agricoles, pour y construire une résidence tout en cédant leur actuelle demeure et entreprise agricole à leur fils.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-148

RÉSULTAT DU CONCOURS D'EMBELLISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a invité les contribuables à embellir leurs propriétés;

CONSIDÉRANT QUE sept personnes se sont inscrites;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu de remettre les prix à ces personnes;

Plus bel agencement; Raoul Lapratte et Francine Fortin au 151 ch. de Lytton Pour le potager; Pierrette Lapratte et Réjean Lafond au 200 chemin de l'Aigle Plus belle plate-bande; Armand et Danielle Séguin, au 79 ch. du lac Lytton Plus de diversité; Raymond et Raymond Paquette au 3 ch. du rang trois Nord 3 prix de participation; Michel et Diane Dénomme, Marc et Lucille Emond, Alice Rozon et Jean-Guy Paquette.

Monsieur André Joly a été juge du concours. Celui-ci a visité les propriétés inscrites avec la conseillère responsable, Madame Christianne Cloutier.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-149

REPORT DE L'ASSEMBLÉE DU MOIS DE SEPTEMBRE

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée régulière du mois de septembre devait avoir lieu le mardi 4 septembre;

CONSIDÉRANT QU'il y aura des élections provinciales lors de cette journée et que le centre municipal est réservé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu de reporter l'assemblée au mercredi 5 septembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-150

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20.50 heures, Monsieur le conseiller Yvon Rivet propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin,
Maire

Liliane Crytes,
directrice, générale/sec.trés.